

Commune d'Ecurat

Charente-Maritime

Procès-verbal du 9 février 2023

Date de convocation : 04 février 2023

Heure de la séance : 20 heures 30 minutes

L'an deux mil vingt-trois, le 09 février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Bernard CHAIGNEAU, Maire.

Nombre de membres : 11

Présents : 8

Votants : 10

Quorum : 6

Présent : M. CHAIGNEAU Bernard, M. MICHAUD Laurent, Mme DUCROCQ Marie-Claude, Mme YONNET Nadine, Mme MACHEFERT AUBERGEON Nelly, Mme SEYNAT Jocelyne, M. NATUREL Patrick, M. YONNET Michel.

Absents excusés : Mme Véronique NATHIER et M. Philippe VIAUD.

Procurations :

NATHIER Véronique, donne procuration à Mme Jocelyne SEYNAT

M. Philippe VIAUD donne procuration à M. Michel YONNET

Absent : M. TARDÉ Frédéric

Secrétaire de séance : Mme DUCROCQ Marie-Claude

Quorum : M. Le Maire indique que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCES-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 avec toutefois certaines remarques concernant le manque d'information apporté au sujet de la participation au capital de la future SPL Agence d'attractivité du territoire par rapport au contenu détaillé sur le télétravail.

En préambule, Monsieur. le Maire rappelle **l'ordre du jour** :

1. Création d'un poste d'adjoint administratif et modification du tableau des effectifs.
2. Programme isolation des bâtiments scolaires
3. Rapport commission CDA
4. Travaux de voirie
5. Proposition création photovoltaïque sur terrain communal. (Les combes d'Archaud)
6. Point sur l'étude de l'effacement des réseaux et de l'aménagement du centre Bourg. Convention avec le Département et le Syndicat de la voirie
7. Questions diverses

1 Création d'un emploi permanent : Un poste d'adjoint administratif

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant,

Le tableau des emplois adoptés par le conseil municipal,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif en charge de la gestion des dossiers d'urbanisme de la commune,

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

De créer au tableau de effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 6/35^{ème}.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Accueil du public, gestion des dossiers d'urbanisme, Etat Civil.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié et se résume ainsi :

Grade ou emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire	Poste pourvus	Poste vacants	Effectif budgétaire
Filière administrative					
Rédacteur	B	32/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint administratif	C	06/35 ^{ème}	0	1	1
Filière technique					
Adjoint technique pple 2 ^{ème} cl	C	35/35 ^{ème}	0	1	0
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	1	0	1
Adjoint technique	C	4/35 ^{ème}	1	0	1
TOTAL			3	2	4

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ensuite, le tableau des effectifs est mis à jour suite au recrutement de l'agent chargé de l'entretien des bâtiments.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

2. Programme isolation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire précise que l'isolation des bâtiments publics se poursuit. En effet les travaux d'isolation de l'école sont en cours avec également l'installation du TBI dans la salle de classe. Ensuite, sont programmés le chantier de l'ALSH, Ecur'Art, la salle des fêtes.

D'autre part, a été évoqué le changement de la chaudière Gaz de l'école en fin de vie. Des propositions de chaufferie bois déchiqueté et granulé ont fait l'objet d'une étude par le Département. Une autre possibilité a été présentée lors de la commission énergie de la CDA. Un PowerPoint est présenté à ce sujet mettant en avant un nouveau type de chauffage à base d'une nouvelle culture « le miscanthus gigantes » qui pourrait être la source d'énergie d'une future chaudière. Ce PowerPoint a été réalisé pour la commission Energie du 2 février 2023 de la CDA. Le miscanthus est un combustible économique en eau potable et sa culture nécessite peu d'engrais et de pesticides. Il répond aux enjeux environnementaux et de transition écologique.

Le Conseil Municipal analysera les différentes propositions de chaudière à Energie renouvelables dès lors que le changement de chaufferie sera nécessaire.

3. Rapport commission de la Communauté d'Agglomération de saintes : Néant

4. Travaux de voirie.

Un problème d'écoulement des eaux au chemin du Puits Romain, chemin mitoyen entre la commune de Saint Georges des Coteaux et la commune d'Ecurat est responsable d'inondations chez deux de nos administrés. Par conséquent, une réunion avec Monsieur le Maire de Saint Georges des Coteaux et le Syndicat de la Voirie est prévue le 24 février 2023 pour trouver une entente et une solution.

5. Proposition d'un terrain pour un sol photovoltaïque sur la commune.

Dans le cadre du développement des Energies renouvelables, les élus de la CDA de Saintes ont exprimé leur volonté d'aller vers un mix énergétique diversifié en vue de fournir une énergie renouvelable (ENR) et locale. Par délibération en date du 6 juillet 2021, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de partenariat avec ENERCOOP Nouvelle Aquitaine. Dans le cadre de cette convention, la CDA de Saintes s'engageait à identifier et prospector les sites potentiels.

Dans le cadre de ce projet, la commune possède un terrain sur la parcelle ZH 118 au lieudit « Les Combes d'Archaud » qui pourrait être proposé à la CDA pour l'implantation de panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour présenter ce terrain à la CDA.

Approbation à l'unanimité.

6. Point sur l'effacement des réseaux et sur l'aménagement de la traverse du bourg.

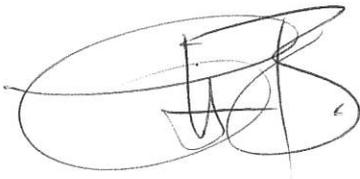
Une réunion est prévue avec Monsieur Pierrick REGNAULT, responsable de l'agence de Saint Jean-d'Angély de la Direction des Infrastructures du Conseil Départemental pour définir les travaux à envisager et les orientations stratégiques du projet. A cet effet, Monsieur le Maire fait lecture de la notice explicative relative à l'aménagement de la traverse et de l'estimation financière des travaux et études. Une participation communale pour les études est définie et s'élève à 13 271.49 €.

Concernant l'effacement des réseaux, Monsieur le Maire doit contacter le SDEER pour obtenir une estimation précise des travaux d'éclairage public et d'effacement du réseau ORANGE.

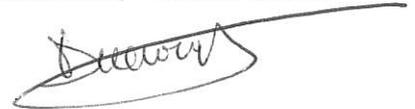
7. Questions diverses

La CDA propose de venir présenter ses services et ses projets aux Conseils Municipaux des communes. Le Conseil Municipal accepterait cette proposition pour une réunion vers 18h. Ouverture de la bibliothèque le samedi après-midi à partir du 4 mars pour 1 heure

**Le Maire,
Bernard CHAIGNEAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Chaigneau', enclosed within a large, loopy oval scribble.

**le secrétaire de séance,
DUCROCQ Marie-Claude**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. C. Ducrocq', enclosed within a large, loopy oval scribble.